

Infrastructure - Projets Région Ouest - Avenue de la Gare 41 - 1001 Lausanne

Aux riverains du chantier  
de la gare de Gland

Lausanne, le 1 juin 2017

### **Annonce de travaux de nuit**

Dans le cadre de la mise en conformité des quais et de la construction du nouveau passage inférieur pour les piétons et les deux-roues légers, nous devons exécuter les **travaux bruyants** suivants:

- la suite des travaux de construction du nouveau quai côté lac d'une longueur de 320 m du 24 juillet au 15 septembre 2017;
- la construction de la marquise sur le quai côté lac du 19 septembre au 13 octobre 2017 ;
- la distribution et la pose des nouveaux mâts et jougs de ligne de contact du 24 juin au 15 décembre 2017;

ainsi que les **travaux très bruyants** suivants :

- Démolition de socles en gare :  
24 au 28 juillet 2017 et du 25 septembre au 12 octobre 2017
- les travaux de réfection de la voie 3 ;
  - o Coupe de rails : 23 juin 2017
  - o Bourrage : 26 au 30 juin 2017
  - o Soudage : 3 au 5 juillet 2017

#### **Travaux de nuit : du lundi soir au vendredi matin**

**Travaux quai 3 du 24 juillet au 15 septembre de 21h à 6h**  
**Construction de la marquise du quai 3 du 19 septembre au 13 octobre de 21h à 6h**  
**Travaux ligne de contact du 24 juin au 15 décembre de 21h à 6h**

#### **Travaux de nuit : nuits exceptionnelles**

**Travaux de réfection de voie du 23 juin au 5 juillet de 21h à 6h**  
**Démolition socles : 24 au 28 juillet et du 25 septembre au 12 octobre de 21h à 6h**

**CFF SA**

Infrastructure - Projets

Avenue de la Gare 41 · Case postale 345 · CH-1001 Lausanne

Mélanie Martin: Mail. [melanie.martin@sbb.ch](mailto:melanie.martin@sbb.ch) · [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

Ce planning de nuit est dû à des contraintes de trafic ferroviaire et de sécurité compte tenu du danger représenté par les lignes de contact (courant électrique de 15'000 volts) et la proximité de voies en exploitation.

La réalisation de ces différents travaux provoquera des désagréments sonores que nous ne pouvons malheureusement pas éviter. Cependant, les mesures complémentaires suivantes ont été mises en œuvre pour limiter les nuisances : bennes recouvertes de tapis antichoc, instructions au personnel concernant le comportement à adopter en période nocturne, réaménagement des installations de chantier pour limiter le déplacement inutile d'engins et regroupement des travaux très bruyants avant minuit.

En vous priant de bien vouloir nous excuser de ces nuisances, nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.



Mélanie Martin  
Cheffe de projet  
CFF Infrastructure